

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

### POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12degr. dessus zéro.	80 degrés.	27 pouces 5 lignes	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch.	Phases.		Age.
7 heures 9 m.	11 heures 45 m.	4 heures 51 m.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant (les journaux de Paris.)

ON S'ABONNE :

LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2e.

PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
 32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
 64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

### Lyon, 4 novembre 1839.

#### CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. C. Martin, maire.

Séance du 31 octobre.

Présents : MM. Terme, Gautier, Dupasquier, Gros, Chinard, Capelin, Dubost, Pons, Falconnet, Dolbeau, Dunod, Bodin, Seriziat-Carrichon, Vachon-Imbert, Nepple, Rambaud, Tissot, Mermel, Seriziat, Martin (P.-P.), Guerin-Philipon, Guerre, Donet, Quantin et Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et quart.

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre est lu et adopté.

M. le maire lit un rapport par lequel il demande d'être autorisé à rendre la maison provenant de l'acquisition immobilière faite en d'autres temps de M. Billet. Cette acquisition avait été faite pour obtenir à la ville le terrain nécessaire à un chemin de communication entre Saint-Just et Fourvières ; la maison dont il s'agit est en dehors de ce chemin et ne peut être utilisée pour un service public.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées par le conseil. M. le maire lit un rapport proposant d'admettre M. Favier, employé supérieur de l'administration de l'octroi, à faire valoir ses droits à la retraite.

Ce rapport expose que M. Favier compte 36 ans de services honorables, et propose de régler sa pension de retraite conformément aux prescriptions d'un décret de 1806 sur cette matière. Ce rapport est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

M. le maire lit un rapport proposant d'ouvrir, comme d'ordinaire, au budget prévisionnel de 1840 un crédit de 320,000 fr. pour remplacement d'une partie de la contribution personnelle et mobilière.

Ce crédit a pour objet d'exempter de tout ou de partie de l'impôt direct les habitants qui paient les prix locatifs annuels compris dans les catégories ci-après :

- Pour habitation seulement. . . . . 90 fr.
- Pour habitation et pour industrie soumise à patente. . . . . 140
- Pour habitation et pour industrie non soumise à patente. . . . . 160

Le conseil approuve immédiatement les conclusions de ce rapport.

M. le maire lit un rapport proposant de continuer, pour l'année 1840, l'autorisation de remplacer par une taxe unique, perçue à titre d'abonnement, les droits imposés sur la vente des boissons sous la désignation de droits de détail et de licence. Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. Pons, au nom de la commission des finances, lit divers rapports proposant d'approuver :

- 1° Le compte administratif de 1838,
  - 2° Le budget supplémentaire de 1839,
- présentés par l'administration du Mont-de-Piété ;
- 3° Le compte final de 1838,
  - 4° Le budget supplémentaire de 1839,
  - 5° Le budget prévisionnel de 1840,

présentés par l'administration de l'hospice de l'Antiquaille. M. Gautier remarque dans le résultat des comptes de l'hospice de l'Antiquaille une différence qui semble mériter quelques explications. Les comptes de 1838 et 1839 présentent des excédents de recettes fort considérables, tandis que le compte prévisionnel de 1840, doté sans doute des mêmes ressources, fait espérer seulement un excédant de recettes de 213 fr. Il conviendrait que M. le rapporteur voulût bien donner quelques renseignements au conseil sur les causes de cette différence.

M. Pons répond que le meilleur moyen de satisfaire à la demande de M. Gautier, c'est de lire le détail comparatif des dépenses et des recettes portées au budget de l'hospice de l'Antiquaille.

M. Pons procède, en conséquence, à cette lecture, de laquelle il résulte que cet hospice doit accomplir en 1840 diverses dépenses extraordinaires de construction et d'amélioration qui absorbent la presque totalité des recettes.

M. Barrillon prie M. le rapporteur de vouloir bien donner quelques explications sur un article des recettes indiquant le produit d'une cantine. Il semble extraordinaire et peu convenable qu'il y ait une cantine dans un hôpital, et cet article pourrait donner lieu peut-être à quelques justes observations de la part du conseil.

M. le rapporteur répond que les règlements intérieurs de l'hospice empêchent sans doute tout inconvénient et resserrent la faculté d'aborder la cantine dans des limites sagement calculées. On doit s'en rapporter sur ce point à la sollicitude éclairée de l'administration de l'hospice de l'Antiquaille.

Après cette courte discussion, le conseil approuve successivement les cinq comptabilités présentées à sa sanction.

M. Pons lit un projet de délibération proposant d'ouvrir au budget de 1840 un crédit de . . . . . 57,000 fr. pour subvention communale à l'hospice de l'Antiquaille pendant l'année 1840.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. Guerre, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant :

- 1° D'approuver le projet présenté par M. le maire pour la réorganisation, l'amélioration du service et l'augmentation du personnel du corps des surveillants ;
- 2° D'ouvrir au budget de 1840 un crédit de . . . . . 59,450 fr. pour solde et entretien de ce corps pendant cette année.

Le rapport, remontant à l'organisation légale destinée à défendre et à protéger les propriétés et les personnes, rappelle que la loi a confié l'accomplissement de ces devoirs importants, réunis sous la dénomination générale d'administration de la police, aux pouvoirs judiciaire et administratif. Chacune de ces deux puissances sociales a ses attributions, chacune aussi a ses moyens d'action et ses auxiliaires.

La police administrative, plus spécialement confiée aux maires, doit pourvoir au maintien de l'ordre, au respect des propriétés, à la salubrité publique, à la sûreté et à la liberté des citoyens. Cette surveillance si grave est accomplie sous les ordres et sous la direction des maires par une hiérarchie habilement organisée.

Les commissaires de police occupent le premier rang dans ce système d'action auxiliaire. Institués en 1669, ces fonctionnaires ont pris dès lors une position définitive et honorable dans l'administration de la police à laquelle ils ont rendu d'éminents services. Ils ont sous leurs ordres de nombreux agents dont la vigilance facilite l'accomplissement de leur délicate mission.

À côté de ces agents, et pour compléter leur assistance, se placent des forces publiques spéciales, militairement organisées, et qui, dans toutes les grandes villes, contribuent sous diverses dénominations au maintien de la tranquillité publique.

La ville de Lyon a l'avantage de posséder depuis long-temps une institution de ce genre qui, décorée du titre de corps des surveillants, a rendu de très-grands services.

Mais ce corps, établi depuis longues années, a besoin d'être modifié de temps en temps, selon les circonstances nouvelles qui surgissent. Créé en 1808, il se composa d'abord de soixante-sept hommes et faisait seulement un service de nuit. Cette organisation resta sur le même pied jusqu'en 1833; mais à cette époque l'accroissement de la population, et le développement

rapide du mouvement commercial et de la circulation des voitures, déterminèrent l'administration municipale à élever le personnel de soixante-sept à quatre-vingt-huit hommes. Cette augmentation a cependant été bientôt reconnue insuffisante. Ce n'est pas seulement pendant la nuit que les services des surveillants sont utiles, ils sont nécessaires aussi pendant le jour, maintenant que le mouvement des affaires et de la circulation se développe avec une activité aussi énergique qu'avantageuse. M. le maire a donc jugé convenable de régénérer le corps des surveillants, d'augmenter son personnel et de lui imposer un service continu.

Cette organisation nouvelle élèverait à cent cinquante hommes le personnel du corps des surveillants, et nécessiterait une dépense annuelle de . . . . . 59,450 fr. Mais cet accroissement de dépense serait largement compensé par les avantages incontestables qui en seraient le résultat.

La commission spéciale a été unanimement favorable à ce projet; elle propose, en conséquence, au conseil d'en voter l'adoption.

M. Pons demande si cette réorganisation nécessitera de nombreuses mises à la retraite.

M. le maire répond que l'administration, agissant avec sa sollicitude ordinaire pour ses employés, évitera de froisser aucun intérêt, et complètera la réforme projetée avec une lenteur attentive et paternelle.

M. Gautier désirerait que le service de nuit des surveillants fût organisé à Lyon de la même manière qu'à Londres. Les gardes de nuit sont postés dans cette ville à certaines distances les uns des autres, abrités au besoin dans des guérites, veillant au maintien du bon ordre, et s'appelant à un secours mutuel par un bruyant signal d'alarme à la moindre apparence de danger pour la sûreté publique.

M. le maire répond que pour une telle organisation il faudrait un personnel infiniment plus nombreux que celui dont la ville peut disposer. Le service sera continué comme par le passé, sauf tous les perfectionnements possibles, par des rondes silencieuses, attentives, vigilantes, dont l'action pourra être aussi efficace que celle du système anglais.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

M. Falconnet, au nom de la commission des intérêts publics, lit un rapport proposant :

- 1° D'approuver le plan présenté par M. le maire pour la division en quatre lots du clos dit de l'Observance, récemment acquis par la ville ;
- 2° D'autoriser M. le maire à vendre aux enchères publiques les lots les plus élevés de ce clos.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées par le conseil. M. Seriziat, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'ouvrir au budget de 1840 un crédit de . . . . . 261,056 fr. pour coût de divers travaux de constructions et de remblais à faire pour compléter l'entrepôt général des liquides.

Ce fut après s'être livré à des études approfondies et consciencieuses, à des investigations exactes et sincères, à une discussion longue et attentive, que le conseil municipal décida, il y a quelques années, la création d'un entrepôt des liquides à Lyon. Il est désormais inutile, il serait inconvenant même de revenir sur cette décision si soigneusement examinée, si complètement motivée.

Déjà une somme de 430,000 fr. a été employée pour la construction de l'entrepôt général; mais cet établissement, dont les plans et devis prévisionnels évaluaient le coût à 822,000 fr., n'est pas encore achevé, et le crédit demandé par M. le maire a pour objet de pourvoir à cet achèvement, sinon d'une manière complète, au moins dans une proportion suffisante aux besoins probables du commerce, et de telle sorte que la mise en activité

proche de l'avoir jusqu'ici fait un mystère du motif de mes longues absences. . . . .

Il s'arrêta comme s'il eût fait un effort surnaturel, attendant avec une sorte d'anxiété que le baron l'engageât à continuer.

M. de Lansac sortit avec peine de ses méditations; se penchant en arrière, il regarda Duclos. Étonné de son embarras : — Eh bien ! lui dit-il, tu n'achèves pas ta confidence?... c'est donc bien terrible !

— Oh ! non... non... reprit lentement Duclos en passant la main sur son front; seulement depuis quelque temps ma vie n'est plus la même... Ta famille était devenue la mienne; notre vieille amitié me suffisait, j'espérais vivre et mourir avec toi... mais... depuis mon retour à Paris, j'ai retrouvé ma sœur, ma pauvre Julie... qui était aux îles; tu sais, je t'en ai parlé quelquefois... Elle est veuve; son mari a fait de fausses spéculations et elle est restée pauvre, sans appui, sans espoir, avec deux fils... Le plus âgé a quinze ans. Grâce à Dieu, ma fortune me permet de venir à leur secours. Depuis deux mois, j'ai consacré tous mes instants à ma sœur; les soins que je lui ai prodigués m'ont en quelque sorte rajeuni; j'ai trouvé du bonheur en la voyant heureuse par moi. Mais elle me demande d'aller demeurer avec elle... elle va rester seule, l'aîné de ses fils entre à l'École polytechnique et l'autre au collège... Seule... c'est bien triste... et je...

— Tu hésites ?

— Non, je lui ai promis.

— C'est impossible; tu ne songes pas à me quitter ?

— Oh ! sans doute... sans doute... reprit Duclos de plus en plus embarrassé; mais pourtant, vois-tu, j'ai réfléchi. Toi, tu es heureux, tu as toujours tenté la fortune avec bonheur. Tu as dit mille fois que tu voudrais n'être pas marié; eh bien ! maintenant c'est comme si tu ne l'étais pas. Tu as un fils dont tu as voulu faire un homme instruit, profond, en état d'occuper toutes les places, d'obtenir toutes les distinctions... Tu as encore réussi de ce côté-là, car tu me parlais, il y a un mois, d'un riche mariage qui lui ouvrirait toutes les portes et qui est sur le point de s'accomplir. Tous tes rêves sont réalisés... Mais elle, ma pauvre Julie, elle a besoin de moi... Je t'ai donné trente ans de ma vie; aujourd'hui je ne crois pas être coupable en abandonnant le reste de mes vieux jours à la tendresse de ma sœur. Ses soins, ceux de ses enfants, leur bonheur, qui sera mon ouvrage, tout cela m'aidera à finir ma carrière. On est si heureux de se savoir aimé !... Ecoute donc, Lansac, j'ai un peu vécu pour les autres, il est bien temps que je vive pour moi.

Le baron l'écoutait, les bras croisés et en secouant la tête avec une expression indéfinissable de moquerie et de pitié.

— Ainsi, ce sera en vain que je t'aurai empêché de faire la folie de te marier ? Tu vas, à cinquante-cinq ans, te charger de tous les embarras d'un ménage ! Tu vas te faire le mentor de deux jeunes fous qui convoiteront ton héritage et profiteront de ta faiblesse pour dévorer ta fortune avant même que tu aies fermé les yeux. Eh quoi ! tu ne vois pas la cupidité se cacher derrière de feintes caresses ? N'as-tu donc jamais compris le monde ? Ne sais-tu pas la valeur de cette amitié que l'on témoigne à un parent riche et célibataire ? L'intérêt, dans notre siècle, est le puissant levier de toutes choses. Présente-toi demain, pauvre et malheureux, et tu pourras juger de la tendresse que l'on t'a vouée.

— Je ne crois pas que cette épreuve soit nécessaire; je ne crois pas que ma sœur, se couvrant d'un masque menteur, m'ait appelé auprès d'elle par un vil calcul... je ne veux pas le croire. Voilà le premier bonheur réel que j'aie connu dans ma vie, et je serais un fou de l'empoisonner par des soupçons. D'ailleurs, quand leurs marques d'amitié seraient des fourberies, lorsqu'ils me tromperaient, pourquoi qu'ils me laissent m'erre jusqu'au dernier jour, c'est tout ce que je leur demande, et je leur pardonne. Qu'importe le mensonge pour celui qui l'ignore ? en est-il moins heureux ?

— Et tu partiras ?

— Mais... je l'ai promis.

— Bientôt ?

Duclos hésita un peu.

— Mais oui... Je serais pourtant désolé que cela t'affligeât.

— Nullement; tu es libre.

— Je n'ai pas osé t'en parler plus tôt... Si cela ne te fait rien, ce serait aujourd'hui même... J'ai déjà commencé mon déménagement.

Le baron regarda Duclos avec une extrême surprise. Cette résolution arrêtée, exécutée par cet homme faible sans lui en avoir parlé, l'étonnait singulièrement. Il ne pouvait concevoir comment on osait ainsi rompre la chaîne d'esclave qu'il imposait ainsi à ceux qui l'entouraient.

— Aujourd'hui, répéta-t-il à mi-voix; ça ne te fait rien ?

— Rien. Chacun est maître. Tu fais une sottise, je t'ai prévenu... n'en parlons plus. Je sortirai dans une heure pour toute la journée; si tu pars avant mon retour, je te souhaite du bonheur.

— Oh ! je viendrai souvent te voir... car, vois-tu, on ne

Les Ornières, roman de Mme Clémence Lalire dont nous terminons aujourd'hui la publication, nous ont été communiqués par notre correspondant de Paris, M. Degouves-Denunquès.

### Les Ornières.

#### VII.

Le baron vit son fils plus rarement que jamais, et leurs relations devinrent de plus en plus froides. Arthur dépensait une partie de son argent inutile dans quelques orgies de bon ton; il avait les chevaux plus beaux, les équipages les plus élégants, et une réputation colossale pour la manière dont il mettait sa cravate et pour la forme originale de ses chapeaux.

M. de Lansac restait donc seul avec l'amertume de ses pensées. Duclos même, Duclos n'était plus là, ombre fidèle, dévouée, incessamment attachée à ses pas; réglant sa vie, ses opinions, ses goûts sur ceux de son ami. On ignorait même le motif de ses longues absences, et le baron, qui d'abord ne les avait point remarquées, commençait à s'en apercevoir et à en souffrir. Son cœur se désolait; il se désolait de la solitude qui le menaçait. Il ne voyait plus autour de lui ces visages doux et résignés que l'obéissance était empreinte; il n'avait plus sous sa domination ces âmes aimantes et craintives qu'il éclairait d'un rayon de joie ou qu'il noyait dans la douleur selon son caprice; hochets fragiles dont il s'était joué en riant, sans s'inquiéter de leur faiblesse, sans songer qu'il pouvait les briser. Sa puissance ne pouvait donc plus se faire sentir qu'à des valets, espèce inerte, associante, qui se courbe machinalement sous la volonté du despote du logis, jusqu'au jour où, lasse de ses bizarres fantaisies, elle secoue sa chaîne pendant vingt-quatre heures, pour, de nouveau embarrassée d'une liberté dont elle ne sait que faire, reprendre ensuite, sous une autre livrée, le dur collier de la misère.

Le baron pensait toutes ces choses, et son caractère devenait de jour en jour plus sombre, sa parole plus âpre et plus irritée. Un nouveau coup l'atteignit au milieu de ses nombreux chagrins, coup d'autant plus cruel qu'il était imprévu et qu'il lui était parvenu par le dernier ami sur lequel il croyait devoir compter.

Un jour, déjeunant avec Duclos qui, par extraordinaire, n'avait pas commencé à huit heures du matin ses promenades habituelles; après un silence prolongé que le baron, sombre et silencieux, ne songeait point à rompre, Duclos prit timidement la parole.

— Il faut, mon ami, que je te parle à cœur ouvert... Aussi bien je n'ai jamais pu garder un secret avec toi... et je me re-

de service puisse avoir lieu le 1<sup>er</sup> janvier 1844.

Il est inutile de répéter ce qui déjà tant de fois a été dit sur les immenses avantages que l'entrepôt des liquides doit procurer à la ville et au commerce, soit en ramenant dans la caisse communale les droits détournés par la fraude, soit en détruisant l'infâme trafic qui démoralise et dénature certaines branches de commerce.

La commission, pénétrée de la nécessité de réaliser aussi promptement que possible ces avantages en pressant le prompt achèvement de l'entrepôt, a donné une approbation unanime à la proposition de M. le maire.

M. le rapporteur présente en conséquence à la sanction du conseil un projet de délibération qui accorde le crédit demandé.

M. Falconnet rappelle que déjà il avait signalé la convenance de construire les égouts souterrains, nécessaires pour l'écoulement des eaux ménagères et pluviales, avant de faire les remblais. En suivant cette marche, on obtiendrait en même temps économie de travail et de dépense.

M. le maire reçoit avec beaucoup d'intérêt les observations de M. Falconnet, et le prie de vouloir bien s'entendre pour leur application avec M. l'architecte en chef de la ville, chargé de la direction des travaux.

M. Guerre a des observations fort graves à présenter contre les conclusions du rapport. Il n'est pas préparé à cette discussion et manque de certains documents qu'il voudrait soumettre à l'appréciation du conseil; il demande en conséquence que l'ouverture des débats soit renvoyée à la prochaine séance.

M. le maire fait observer qu'il est urgent de prendre une décision sur cette affaire, afin que l'administration puisse compléter le travail du budget prévisionnel de 1840. Le renvoi demandé serait convenable, sans doute, s'il s'agissait d'une question entièrement neuve; mais le crédit demandé a pour objet de mener à bonne fin une création décidée en d'autres temps par le conseil, et déjà faite en majeure partie. Il semble donc convenable d'ouvrir immédiatement la discussion.

MM. Guerre, Seriziat, Gautier et M. le maire prennent successivement la parole.

Le conseil consulté décide que la discussion commencera sans remise.

M. Mermet ne vient pas s'opposer aux conclusions du rapport; il veut présenter seulement quelques considérations sur la grave question qui se discute.

Il ne faut pas se faire des illusions exagérées sur l'effet probable de l'entrepôt des liquides. Cet établissement pourra bien porter obstacle et remède à la fraude intérieure, et ce sera déjà un grand bien sans doute, mais il sera sans action possible pour empêcher la contrebande.

Il n'est pas inutile de remarquer aussi un fait pénible qui ressort de la demande d'un nouveau crédit présentée par M. le maire pour la continuation complémentaire de l'entrepôt des liquides. Lorsque le conseil décida la création de cet entrepôt, on avait fait espérer qu'une dépense de 430,000 f. serait suffisante pour construire un local capable de servir d'essai au mode nouveau que l'on voulait établir, et dont les probabilités de succès étaient niées ou soutenues par des raisonnements sur le mérite desquels l'expérience pourra bientôt prononcer. L'allocation demandée aujourd'hui va cependant élever la dépense à 690,000 f. Il est fâcheux que le conseil soit ainsi amené à dépasser ses premières prévisions; il serait à souhaiter que de tels mécomptes ne se reproduissent plus à l'avenir.

M. le maire répond que l'augmentation de dépense dont se plaint M. Mermet ne provient pas d'erreurs commises sur les plans ou sur les devis; elle a été imposée par des circonstances imprévues et impérieuses. Le conseil se rappelle sans doute que l'entrepôt devait être établi sur la place Louis XVIII. Des difficultés nombreuses et persistantes s'opposèrent à l'exécution de ce projet, il fallait s'engager dans une série de procès certainement fort longs et peut-être onéreux; on préféra construire l'entrepôt sur l'emplacement qu'il occupe aujourd'hui. Ce changement occasionna des remblais qui auraient été évités si l'on avait pu exécuter le projet primitif. C'est là une des causes principales de l'augmentation de la dépense; une autre cause est venue encore contribuer à cette augmentation: les bâtiments et les magasins dont l'édification avait été décidée ont été reconnus insuffisants pour les besoins probables du commerce; il a fallu compléter l'établissement, et cette nécessité a motivé la demande de crédit présentée au conseil.

M. Guerre ne peut s'empêcher de manifester encore son regret de ce que, pris à l'improviste pour une discussion aussi impor-

tante, il n'a pu se préparer à la soutenir par tous les moyens et tous les documents dont il comptait faire usage; il ne peut cependant s'abstenir d'exprimer ses convictions consciencieuses.

L'entrepôt des liquides sera impuissant à combattre la contrebande; il ne pourra empêcher les introductions frauduleuses par infiltrations, par ruses, par débarquements clandestins, par des appareils construits avec une déplorable habileté, par une foule de moyens enfin qui sont hors de l'action et de l'atteinte d'un entrepôt.

Cette vérité est évidente, elle semble d'ailleurs incontestée. L'entrepôt général n'est donc construit que pour détruire la fraude intérieure qui se fait par quelques entrepôts particuliers. Mais ne peut-on lutter avec succès contre cette fraude par des réglemens ou plus sévères ou mieux entendus, et faut-il donc dépenser une somme énorme pour créer un moyen de répression et d'empêchement qui peut être facilement suppléé par des dispositions réglementaires? Si l'on s'est engagé dans une voie aussi désavantageuse, il faut au moins, avant d'y faire de nouveaux pas, examiner encore, discuter, comparer, réfléchir; il faut battre en retraite si l'on reconnaît, comme tout semble le démontrer, qu'on fasse fausse route.

Si cependant, et contre toute attente, on persistait dans la foi qu'on accorde à l'heureuse influence de l'entrepôt, le crédit demandé par M. le maire n'en devrait pas moins être refusé. Ce crédit a pour objet de pourvoir à la construction de nouveaux magasins destinés à suppléer à l'insuffisance présumée des magasins déjà construits; mais cette insuffisance est loin d'être prouvée, il est presque certain, au contraire, que les constructions projetées seront une superfluité fort coûteuse et complètement inutile.

Les bâtiments déjà construits pourront contenir facilement 15,000 futailles. Les documents statistiques établissent que le mouvement annuel des liquides est de 60,000 fûts environ; si l'on suppose un séjour moyen de trois mois en magasin, c'est une quantité de 15,000 fûts au logement desquels il faut pourvoir, et cette prévision se trouve accomplie.

Si l'on se reporte dans les temps passés, on reconnaît bien plus encore l'inutilité de la dépense proposée. L'entrepôt général des liquides établi en 1804 fut affermé jusqu'à 1810 à une compagnie qui payait le modique prix de 10,000 fr. par année, et ne put jamais réaliser de bénéfices. Mis en régie simple par la ville, de 1811 à 1812, l'entrepôt général produisit environ 3,000 fr. par année, et fut enfin supprimé en 1813 après neuf années d'essais de plus en plus infructueux. Ces résultats désastreux doivent servir d'utile enseignement, ils prouvent que le système de l'entrepôt général est défavorable au commerce et ne saurait avoir de succès réel et durable. Si néanmoins on persiste à faire un nouvel essai de ce système, on peut hardiment calculer sur les renseignements statistiques fournis par le temps passé, car il est évident que le mouvement ordinaire de circulation des liquides diminuera plutôt qu'il augmentera, par l'effet de la concurrence que les entrepôts particuliers, établis plus favorablement hors de la ville, feront à l'entrepôt général.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire encore contre la création et les effets probables de l'entrepôt général; mais les objections qui viennent d'être présentées sembleront sans doute assez graves pour déterminer les convictions du conseil.

M. Guerre termine en exprimant de nouveau le regret de n'avoir pu obtenir l'ajournement qu'il avait demandé et déclare qu'il votera contre les conclusions du rapport.

M. Gautier veut répondre seulement quelques mots à M. Guerre. Le remarquable rapport que cet honorable préopinant a lu il y a quelques moments au conseil, sur la réorganisation du corps des surveillants, contient un argument puissant contre les raisonnements opposés à l'entrepôt. Ce corps, organisé en 1806, comptait un personnel de 67 hommes, et suffisait à toutes les exigences du service, tandis qu'aujourd'hui 150 hommes suffiront à peine. Si l'on considère que cette différence a pour cause incontestable le développement rapide et toujours croissant de la population et des affaires commerciales, on est rassuré contre les défavorables prévisions de M. Guerre.

Il faut bien dire encore que si l'entrepôt établi au commencement de ce siècle eut un insuccès réel, la faute en fut à la mesquinerie de ses proportions, à l'insuffisance et à l'incommodité de ses dispositions intérieures. Le commerce est comme tout le monde, il n'aime pas aller là où il est mal.

Ne nous arrêtons donc pas à des craintes bien intentionnées sans doute, mais heureusement mal fondées, et donnons notre adhésion à la proposition de M. le maire.

leurs fautes et de leurs sottises... Et mon fils! mon fils... oh! les ingrats!

Le soir, contre son habitude, il sortit et parut dans les salons d'un député de son département, M. Varaigny, à qui, lors des élections, il avait donné sa voix. Lorsqu'il entra, tous les regards se tournèrent vers lui. On se demanda, avec une curiosité méchante, s'il avait encore le dessein de se jeter dans les intrigues politiques. Cette question, faite près du maître de la maison, reçut de lui cette réponse: « Il sollicite pour son fils. » Quelques traits mordants accueillirent ces paroles. Le baron voyait que l'attention se fixait sur lui; il connaissait trop les hummes pour ne pas deviner la malveillance qui veillait autour de ses démarches. Mais peu lui importait; il n'avait qu'un but dans l'avenir, et il marchait vers lui, sans s'inquiéter des haines et des vengeances que quelques années de puissance avaient assumées sur sa tête. En essayant de reparaitre dans le monde politique, sûr de ne point rencontrer un ami, il se tenait toujours sur la défensive; il sentait que la réussite de ses derniers desirs dépendait de son adresse et de sa persévérance.

Quelques mots qu'il échangea avec M. Varaigny ranimèrent ses espérances. Lorsqu'il revint chez lui, il fit demander son fils; mais Arthur n'était point rentré. Le baron fronga le sourcil et s'enferma dans son cabinet.

Une lettre avait été déposée sur son bureau; elle était imprimée. Il l'ouvrit; c'était une lettre de faire part:

« M. Henri Maynal a l'honneur de vous faire part du mariage de M. Jules Maynal, son fils, avec Mlle Evelina Thévanes. »

— Je m'y attendais, murmura le baron avec amertume; il était là. Toujours lui!... Allons, encore un effet de sa vengeance... peut-être sera-ce le dernier!...

Il resta quelques moments immobile, comme accablé sous ses pénibles réflexions; puis il brûla la lettre et consacra toute cette nuit à écrire.

#### VIII.

Le baron essaya de nouveau de la vie bruyante des salons et des longues séances dans l'antichambre des ministres. Mais partout une main de fer sembla s'appesantir sur lui, partout une froideur glaciale accueillit ses avances. Dans les cercles de la noblesse, où il cherchait à reparaitre, le projet qu'il avait eu d'unir son fils à la fille d'un parvenu, agioteur millionnaire, avait été promptement connu et était devenu la cause d'une disgrâce complète. Sa conduite envers sa femme, soumise à diverses versions, avait fourni dans l'intimité de ce des intéressants romans dans lequel on avait donné le beau rôle à Amélie. A lui revenaient tout le blâme et la honte. Plus isolé que jamais, il se

M. Seriziat ne pense pas que l'opinion du conseil ait pu être entraînée par les objections qui ont été présentées contre l'entrepôt général.

Déjà M. le maire a développé les raisons qui ont motivé l'augmentation du chiffre de la dépense, et ces raisons ont dû paraître convaincantes au conseil. Il faut considérer encore que ces dépenses ne sont pas complètement inutiles; elles ont pourvu au remblai d'une partie d'un quartier neuf de Perrache, elles ont ainsi contribué à l'amélioration de ce quartier, et cet avantage n'est pas à dédaigner.

Il est malheureusement trop vrai que l'entrepôt général sera impuissant à empêcher la contrebande; mais il empêchera certainement la fraude, il empêchera ces honteuses opérations qui dépouillent la fortune publique, qui ruinent et démoralisent le commerce. La fraude est ingénieuse et tenace, on ne saurait espérer de pouvoir la réprimer ni même la réduire par des réglemens nouveaux quels qu'ils fussent; les réglemens actuels sont précis, forts, exigeants, sévères, on les élude ou on les viole. Il faut prendre le mal dans sa racine et l'extirper; l'entrepôt général peut seul donner le moyen d'obtenir cet heureux succès.

M. Seriziat développe les moyens d'action de l'entrepôt contre la fraude; il décrit quelques-unes des coupables ruses employées pour tromper le fisc. La mise en activité de l'entrepôt rendra toutes ces manœuvres impossibles, on le sent, on le redoute, et c'est pour cela qu'on s'agit et qu'on réclame contre une création qui doit porter un coup fatal à de criminelles industries. Ces reproches amers, mais justes, ne s'adressent pas à ceux qui s'opposent ostensiblement à l'entrepôt général; sans le vouloir et sans s'en douter même, ils subissent l'influence des intérêts réels, qui restent en seconde ligne, excitant des craintes imaginaires et des réclamations qu'ils tentent d'exploiter à leur profit.

L'entrepôt est donc éminemment utile, éminemment moral; il faut l'achever au plus tôt et le plus complet qu'il sera possible. Les raisonnements par lesquels M. Guerre a cherché à démontrer l'inutilité de l'augmentation du nombre des magasins, doivent céder devant l'opinion des fonctionnaires compétents sur l'avis desquels l'augmentation dont il s'agit a été décidée.

Tout se réunit donc pour démontrer la convenance et la nécessité d'adopter la proposition de M. le maire; le conseil partagera sans doute sur cette affaire l'avis unanime de la commission.

MM. Pons, Mermet, Guerre, Gautier et M. le maire prennent successivement la parole.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées. M. Rambaud, au nom de la commission des intérêts publics, lit un rapport proposant:

1<sup>o</sup> D'approuver le projet présenté par M. le maire pour la création d'une chaire de dessin d'après la bosse à l'école des beaux-arts de la ville de Lyon;

2<sup>o</sup> D'ouvrir au budget de 1840 un crédit de 2,400 f. pour honoraires de cette chaire pendant l'année prochaine.

Les conclusions de ce rapport sont approuvées. La séance est levée à neuf heures.

#### On lit dans le *Patriote des Alpes*:

Nous avons eu le plaisir de posséder vingt-quatre heures à Grenoble M. Martin (de Strasbourg), membre de la chambre des députés, l'un des hommes de cette phalange démocratique, faible par le nombre, puissante par le caractère et le talent, qui fait l'honneur et l'espoir de la France. Hier, M. Martin a pris part à un banquet qu'avaient improvisé quelques patriotes trop tard prévenus. Des toasts ont été portés à l'honorable convive et à ses collègues signataires du programme Lafitte, à la réforme électorale, à la presse et aux ouvriers.

M. Martin a répondu avec vivacité et à propos à plusieurs de ces toasts. Les chaleureuses paroles avec lesquelles il a recommandé aux patriotes radicaux la persévérance et l'union ont été vivement applaudies.

M. Martin est parti pour Saint-Etienne d'où il se rend directement à Paris.

#### On lit dans la *Gazette du Midi*:

Depuis quinze jours, la réception du duc d'Orléans est préparée; tous les achats pour les deux banquets sont faits; il ne reste qu'à allumer les fourneaux, et l'autorité, livrée à toutes les anxiétés de l'incertitude, se voit revenue à la triste mystification que lui fit essayer le duc de Nemours.

vit dans le monde dépourvu de toute son influence et perdant chaque jour quelque chose de sa dignité, tant il était obligé de s'humilier pour garder ou plutôt pour ressaisir une position honorable. Il dévora l'amertume de ses illusions perdues, et fit de nouveaux efforts pour se relever de sa chute. Pilote égaré, il poussa sa barque contre les flots, et sa barque se brisa sur le dernier écueil.

M. de Lansac avait ardemment sollicité M. Varaigny pour que son fils fût nommé secrétaire d'ambassade. Il espérait qu'une fois entré dans la carrière de la diplomatie, Arthur seconderait son apathie naturelle, et qu'il consentirait enfin à seconder ses projets. Non content des brillantes promesses du député et de l'ancien ministre, il s'était adressé au ministre. Le ministre l'avait accueilli avec grâce: « Comment donc, monsieur le baron! lui avait-il dit, votre fils sera nommé, je vous le promets. Vous n'avez qu'à désirer; les services que vous avez autrefois rendus à l'état nous font un devoir de vous ouvrir nos rangs, nous ne l'oublierions pas. »

Après cette assurance, le baron retrouva un peu de sécurité; il attendit. Quelque temps après, étonné d'un retard qui se prolongeait, il se rendit un jour chez M. Varaigny. Ce dernier vint à lui en lui tendant la main.

— Mon Dieu! mon cher Lansac, j'allais me rendre chez vous... Je suis désespéré... on ne peut plus compter sur la parole d'un ministre. Vous me voyez confus, car enfin c'était un bien faible service que vous me demandiez... Encore une fois, je suis désespéré.

— Qu'est-ce donc, monsieur? et quel malheur... — Le secrétariat que vous sollicitiez pour votre fils vient d'être donné à un concurrent qui a fait aussi valoir ses droits. Le choix du ministre est tombé sur M. Jules Maynal.

— Ah! balbutia le baron d'une voix étouffée, j'aurais dû le deviner...

— Ce qui m'afflige, c'est que M. Jules Maynal est un peu mon parent, et que vous pourriez croire...

— Rien qui vous soit défavorable, monsieur, reprit sèchement le baron. Les siens d'abord, c'est trop juste; lorsque les députés n'auront plus de famille, on pourra se servir de leur ministère.

— Croyez, mon cher monsieur, qu'en toute autre circonstance, je me ferai un véritable plaisir de vous obliger.

Après cette dernière leçon, ce dernier retour du passé, le baron devait céder à sa destinée; il se détermina à rompre avec la société. Dévorant sa rage impuissante, cachant aux yeux de tous les blessures de son orgueil, las de voir se dresser devant lui ce poignant souvenir de Louise qu'il avait long-temps oublié et

rompt pas ainsi sans douleur de vieilles habitudes, de vieilles amitiés.

Le baron ne répondit pas et se leva de table. Duclos en fit autant, prit son chapeau, le tourna dans ses mains. En effet, ce n'était pas sans des efforts inouïs qu'il s'était décidé à quitter l'ami auquel il s'était dévoué; ce n'était pas sans de violents combats intérieurs qu'il avait essayé de rompre des liens que le temps et l'habitude avaient consolidés. Mais trop souvent le baron avait blessé son cœur; il lui avait donné trop de preuves de sa froide indifférence. Duclos avait enfin trop bien compris qu'il n'était, pour l'homme personnel, qu'une machine utile, qui n'inspirait nulle affection à celui qui la faisait mouvoir. Lui aussi, en jetant ses regards autour de lui, n'avait rencontré aucune affection qui pût lui venir en aide à l'heure de la vieillesse et de la solitude. Il s'était réfugié dans l'amour fraternel; il s'était vu l'objet des soins et de la tendresse d'une femme restée noble et digne dans le malheur. Il avait vu deux enfants qui allaient lui devoir leur avenir, baiser ses mains et les couvrir des larmes de la reconnaissance. Il s'était senti heureux; son cœur avait battu avec plus de force dans sa poitrine, il s'était élevé à ses propres yeux. Homme si long-temps inutile, il était enfin nécessaire à une famille malheureuse; sa sœur et ses enfants lui devenaient plus chers, en raison des bienfaits qu'il allait répandre sur eux.

Toutefois, au moment de se séparer du baron, il se sentit vivement ému, et peut-être un geste de douleur, un seul mot de regret, lui eussent-ils fait oublier sa promesse à sa pauvre sœur. Il s'approcha de M. de Lansac en lui tendant la main; ses yeux se remplirent de larmes; d'une voix tremblante et étouffée il balbutia un adieu presque inintelligible. Le baron resta calme et impassible, ses yeux étaient secs, et sa main pressa faiblement celle du pauvre Duclos, qui s'éloigna rapidement, honteux de sa faiblesse, ou plutôt honteux, d'avoir voué sa vie à l'homme le moins capable de le comprendre et de l'apprécier.

Après le départ de son vieil ami, le baron se promena avec agitation dans son appartement.

— Les ingrats! les fous!... murmura-t-il, ils semblent s'être tous ligüés contre moi... Et ne pouvant se venger de ceux qui vous blessent... de ceux qui vous offensent en face!... ne pouvant les écraser!... Cette femme qui porte encore mon nom et qui rit maintenant de mon impuissance à punir!... Cet homme dont je supporte depuis trente ans la stupide amitié et l'inutile dévouement, et qui m'abandonne!... Et tous ces gens diront que je les ai rendus malheureux!... ils me feront responsable de

« L'exactitude est la politesse des rois, » disait un prince de la branche aînée; il paraîtrait que la révolution, comme le médecin de Molière, a changé tout cela.

Deux jours d'arrivée ont été successivement indiqués; c'était d'abord le 25, puis le 28 novembre. Ce second jour s'est passé sans recevoir le plus léger avis, sans que le secrétaire du prince ou le dernier de ses aides-de-camp ait daigné penser que la troisième ville de France allait attendre.

Ces messieurs auront pensé sans doute que cette attente n'existe que chez les autorités, il n'y avait pas à se gêner avec elles.

Le directeur des postes de Lyon a l'honneur d'informer le commerce et le public qu'à dater du 4 de ce mois, le départ du courrier de Lyon à Grenoble aura lieu à quatre heures du soir, au lieu de cinq heures du matin.

La dernière levée des boîtes pour ce courrier sera faite à trois heures du soir, au palais Saint-Pierre, à la rue Luizerne et à la direction, place Bellecour.

Le 17 octobre dernier, un inconnu noyé a été retiré du Rhône, près de l'Etoile (Drôme). Il paraît âgé de 45 à 50 ans; taille d'un mètre 688 millimètres, cheveux châtain, barbe grise avec une mouche au menton, bouche moyenne, menton rond, nez épilé, visage rond, le sommet de la tête chauve.

Cet individu est tatoué sur les deux bras. Le tatouage du bras droit représente un militaire chasseur, un bracelet, une guirlande et une fleur; le tatouage du bras gauche représente un bracelet et une fleur, avec les initiales A F. Il est vêtu d'une chemise de toile, marquée des initiales A F, d'un paletot étoffe de coton gris, d'un gilet de drap noir, boutons en nacre, d'un pantalon en coton rayé gris bleu, de bretelles en coton gris.

Le cadavre paraissait être resté dans les eaux environ vingt-cinq à trente jours.

Le préfet du Rhône, par une affiche unique du 2 novembre, donne avis que, le 22 de ce mois, il sera procédé, en conseil de préfecture, à l'adjudication de la fourniture de pain et de viande à faire à l'école royale vétérinaire de Lyon.

Les cours publics et gratuits de la faculté des sciences, pour l'année scolaire 1839-1840, auront lieu dans l'ordre suivant :

Celui de physique, les lundis et jeudis, à 6 heures du soir, à partir du 14 de ce mois;

Celui de zoologie, les mercredis et vendredis, à 6 heures 1/2 du soir, depuis le 15 novembre;

Celui de zoologie, les mardis et samedis, à 3 heures, à partir du 16 novembre;

Celui de chimie, les mardis, à 6 heures du soir, et samedis à midi, depuis le 23 novembre.

Le cours de botanique sera annoncé par une nouvelle affiche.

L'Ecole des Beaux-Arts a ouvert ses cours aujourd'hui lundi. S'adresser, pour les conditions d'admission, au secrétariat de l'école, au Palais du Commerce et des Arts.

Un avis de M. le maire, du 29 octobre, rappelle à tous les bûcherons, traiteurs, rôtisseurs, boulangers, pâtisseries, ainsi qu'aux propriétaires et locataires de maisons, qu'ils sont tenus de faire ramoner leurs fours, foyers et cheminées, sous les peines portées à l'art. 471 du code pénal et par les ordonnances locales de police.

**Paris, 2 novembre 1839.**

(Correspondance particulière du CENSUR.)

La Revue des Deux Mondes annonçait hier que, d'après toutes les probabilités, le ministère ne subirait aucune modification avant l'ouverture des chambres.

Cette assertion n'est pas conforme aux désirs de plusieurs des membres du cabinet. Nous savons, en effet, de la manière la plus positive, que, dans ces derniers temps, de nouvelles observations ont été présentées en conseil sur la nécessité de remplacer M. le maréchal Soult au ministère des affaires étrangères, de graves discussions devant inévitablement s'élever, dans le cours de la session prochaine, sur les questions d'Espagne et d'Orient, qui sont loin, à ce qu'il paraît, de toucher à une solution.

Avant de songer à choisir un successeur à M. le maré-

chal Soult, il fallait le décider à accepter ce successeur, et c'est ce qui a été tenté indirectement sans beaucoup de succès. Il eût été fort imprudent d'aborder trop nettement la question avec le maréchal et de lui dire qu'il était insuffisant pour le poste qu'il occupe; ce n'est pas ainsi qu'on s'y est pris. On a mis l'illustre épée sur le chapitre de l'armée; on la lui a montrée sans discipline, sans direction, sans force; et chaque fois qu'on soulevait devant ses yeux un coin du voile, on ne manquait pas de lui dire : « C'est la faute du général Schneider; ah! pourquoi n'avons-nous pas à la guerre un homme comme vous, un homme qui ait une volonté ferme et une main vigoureuse! » A toutes ces provocations détournées, le maréchal, soit qu'il ait ou qu'il n'ait pas compris où l'on en voulait venir, s'est contenté de répondre : « C'est très-vrai, mais qu'y puis-je faire? Je ne puis pas tout à la fois diriger l'armée et la politique extérieure; je ne puis pas donner en même temps des ordres et une impulsion à l'hôtel du boulevard des Capucines et rue de Grenelle; c'est très-malheureux, mais, encore un coup, je n'y puis rien. »

C'est ainsi que M. Soult a soigneusement évité toute proposition qui aurait pu lui être faite de résilier le portefeuille des affaires étrangères pour rentrer dans sa spécialité, le ministère de la guerre. Les personnes qui s'étaient chargées de cette négociation comptaient sur une meilleure réussite, et, en prévision de cette réussite, on avait déjà jeté les yeux sur les successeurs possibles de M. Soult. M. Thiers n'a pas été mis en avant par ses anciens amis, MM. Dufaure et Passy. Il n'y a rien là qui doive étonner. Le repentir n'est pas la vertu de tout le monde, et le remords d'avoir trahi M. Thiers n'est pas encore venu au cœur de MM. Dufaure et Passy; mais ce qui a lieu de surprendre, c'est que MM. Dufaure et Passy, ex-membres du centre gauche, ex-coalitionnistes, se soient résignés à accepter indifféremment ou M. Molé, que la coalition a renversé, ou M. de Broglie, pour lequel le centre gauche n'a jamais eu aucune sympathie.

Voilà pourtant à quels hommes le portefeuille des relations extérieures aurait été remis, si on était parvenu à chasser de l'esprit de M. le maréchal Soult cette idée qu'il est l'héritier du génie diplomatique de M. de Talleyrand.

C'est ainsi que chaque jour les défectionnaires du centre gauche renient les dieux qu'ils ont adorés et relèvent les idoles qu'ils ont brisées; c'est ainsi que chaque jour ils s'enfoncent de plus en plus dans la voie de l'apostasie et justifient le titre de renégats qui leur a été donné après leur trahison du 12 mai.

— La réforme électorale a été comprise par la population de Paris avec une admirable intelligence. Ce n'est pas seulement dans les rangs de la garde nationale et de la haute bourgeoisie que les pétitions se signent; les ouvriers ont aussi voulu prendre part à cette grande démonstration politique. Un grand nombre d'ouvriers qui n'appartiennent pas à la garde nationale ont fait demander au comité de l'extrême gauche des modèles de pétitions, et ils signent ces pétitions dans leurs ateliers avec un empressement et une unanimité qui démontrent qu'ils ont parfaitement mesuré toute la portée de leur démarche. Il n'est pas, en effet, nécessaire de faire partie de la garde nationale pour demander la réforme. Tous les Français n'ont-ils pas, à des titres divers, des intérêts qui réclament une représentation dans le parlement, et ces intérêts ne trouveront-ils pas des garanties d'autant plus vraies et plus puissantes que la réforme sera plus large et plus complète? C'est là une vérité qui saute aux yeux et qui explique pourquoi tous les ouvriers de la capitale ont signé ou signeront les pétitions pour la réforme. Leur exemple, nous croyons pouvoir l'assurer, sera suivi par leurs frères des départements, qui ont les mêmes intérêts à défendre et à faire respecter.

— Ah!... c'est mon fils enfin!... Encore une heure, et votre père mourait sans vous avoir revu.

— Vous vous effrayez à tort, mon père, je vous trouve mieux ce soir.

— Oui, dit le baron avec amertume et d'une voix brève, oui... je suis mieux, en effet;... bientôt je ne souffrirai plus... Mais écoutez-moi, j'ai peu de temps à perdre... Je me suis occupé de vous, de votre bonheur... quoiqu'on ait dit que j'étais un homme dur, méchant, égoïste... Cela n'est pas... Tu ne le diras pas, toi... Arthur?...

Arthur s'inclina froidement sans répondre.

— J'ai obtenu pour vous la main de Mlle de Sanocourt. Sa famille, qui s'est ralliée, est puissante à la nouvelle cour; vous pouvez tout attendre de cette alliance, et je crois avoir assuré votre avenir sur tous les points... Lorsque je ne serai plus, vous sentirez, je l'espère, la nécessité de fixer vos opinions et de prendre votre rang parmi les hommes politiques de notre époque.

— Pardonnez-moi, mon père, si je combats encore aujourd'hui votre volonté; mais il m'est impossible d'y conformer la mienne. J'ai peu d'ambition; vous me laisserez une fortune assez belle pour que je puisse vivre indépendant. J'ai trop bien jugé mes contemporains, pour leur vouloir ou du mal ou du bien. L'homme d'état a ses ennemis naturels et n'a jamais d'amis; quelle que soit sa règle de conduite, la presse est là pour le juger; tel ou tel parti envenime ses moindres actes; sa vie privée ne peut même plus être un mystère. On l'épie, on l'enchaîne; s'il profite des avantages de sa position, on lui jette l'injure et l'insulte au visage; s'il sacrifie son avenir au bien du pays, s'il se conduit en homme désintéressé et de dévouement, après avoir donné sa vie, sa fortune, tout, excepté son honneur, il se trouvera encore des hommes assez lâches pour l'attaquer, et il ne sera peut-être pas même appelé à défendre à la chambre ses concitoyens... Cela s'est vu, cela se verra tant que les intérêts personnels l'emporteront sur le bien général... Quant au mariage dont vous me parlez... j'avoue que je n'ai jamais songé à perdre ma liberté. Permettez-moi de tenir la promesse que je me suis faite.

— Quoi!... dit faiblement le baron, ce dernier désir d'un père, vous ne l'accomplirez pas?

— Votre exemple m'effraie... Votre union avec ma mère n'a pas été heureuse...

— Je ne me suis jamais plaint, reprit plus vivement le baron... je n'ai jamais été malheureux.

— Vous, non, sans doute; mais ma mère a bien souffert... Je sais quels devoirs le mariage impose lorsqu'il faut suivre la vie

— Nous avons entendu affirmer hier soir, dans un salon politique, que le journaux poussés par l'opinion contre l'annonce de la promotion de M. Persil à la pairie faisaient reculer le ministère, et que l'ex-garde-des-sceaux n'aurait pas son fauteuil au Luxembourg. Nous ne pouvons croire à une pareille pudeur de la part du cabinet du 12 mai, car il nous paraît impossible que M. Persil se soit décidé à repasser à son fils sa qualité de député, sans avoir en poche, pour ainsi dire, son brevet de pair. Si M. Persil, après avoir fait ce sacrifice, était laissé dans l'oubli, il pourrait se considérer comme victime d'une trahison dont ses amis, du reste, sont incapables.

**BULLETIN DE LA BOURSE DU 2 NOVEMBRE.**

La rente a ouvert sans aucune différence sur le dernier cours de jeudi, mais cependant avec une légère tendance à la hausse. Elle était demandée à 81 77 1/2 et offerte à 80 80.

Au parquet le premier cours a été 81 85, et tout de suite on a fait 81 90. Ce cours, cependant, n'a été connu qu'à la fin de la bourse, car il n'avait pas été annoncé, et personne ne l'avait vu faire. La rente a fléchi après l'ouverture, et elle est tombée graduellement à 81 70. Elle a fermé à 81 75 en liquidation, et à 81 90 fin novembre. A quatre heures, elle était demandée à 81 90.

**Extérieur.**

**TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, 17 octobre.** — L'amiral Roussin ayant pris congé du sultan, ainsi que de tous les ministres, part incessamment par le bateau à vapeur l'Etna, venu depuis quelques jours à cet effet à Thérapia. M. le comte de Ludre gérera l'ambassade jusqu'à l'arrivée de M. de Pontois.

On attend avec impatience l'arrivée de M. de Pontois, avec ses nouvelles instructions, et la politique est en panne. On ne s'est occupé que des flottes stationnées à Bechika, dont on a réclamé l'entrée dans la Marmara, afin d'y trouver un mouillage plus sûr.

Le grand-visir élude la question, et M. de Boutenief est irrité de ce qu'il ne refuse pas net cette demande attentatoire au traité d'Unkiar-Skelessi. Kosrew veut savoir, avant de prendre une détermination, le motif qui retient la flotte anglo-française aux Dardanelles, et trouve extraordinaire, quand Méhémet-Ali refuse l'intervention des cinq puissances, de le laisser en paix et de venir exposer la Turquie au ressentiment de son puissant voisin dans des circonstances aussi critiques.

Depuis le règne d'Abd-ul-Medjid, les incendies se succèdent avec une fréquence effrayante, quoique tous ceux qui ont éclaté jusqu'à présent ne soient point l'œuvre de la malveillance. Tous les habitants de la capitale étant propriétaires, quel que soit leur mécontentement pour le malaise qui règne, ils n'osent pas le manifester à leurs dépens, et, si, à l'époque des janissaires, les incendies faisaient des progrès, c'est qu'ils s'attachaient à sauver leurs propriétés et celles de leurs amis ou protégés. La protection d'un portefaix valait celle d'un ministre dans ces malheureux temps, de sorte qu'il ne leur restait pas de loisir pour songer au bien général, ou, s'ils le faisaient, leurs services n'étaient rien moins que désintéressés. Ainsi, nous nions le fait des incendies prémédités à Constantinople. Sans parler des nombreux accidents de ce genre qui ont eu lieu depuis deux mois, et qui ne méritent pas une mention spéciale, n'ayant compté chaque fois que de cinq à dix maisons, nous sommes fâchés de signaler l'incendie qui a eu lieu le 8 de ce mois à l'aube du jour, et qui a consumé entièrement la superbe fabrique de bonnets militaires. Le gouvernement a fait une perte de dix millions dans cet établissement qui avait anéanti l'importation de cette industrie de l'étranger; c'est par la maladresse d'un ouvrier que cette perte a été occasionnée. Dans la nuit du 15 au 16, le feu éclata dans la boutique d'un pâtissier; 480 maisons furent dévorées par les flammes, et 1,500 familles se trouvent sans logement. L'endroit de ce désastre était situé près des Sept-Tours, hors des remparts, sur le rivage de la mer qui, étant trop forte, empêchait les petites embarcations d'y porter des secours; plusieurs personnes, ne pouvant trouver d'issue, périrent. Hier au soir, un autre incendie se manifesta non loin de celui de la veille; mais on est parvenu à l'éteindre, sans qu'il ait fait de grands ravages.

à deux; on ne s'appartient plus... Je n'aurai jamais le courage de sacrifier mes goûts à ceux des autres, ni celui de me faire heureux aux dépens d'une femme. Ne me sentant pas assez de vertu pour me dévouer, je me renferme dans ce qu'on nommera mon égoïsme, et je ne consentirai point à faire supporter à une compagne le fardeau de mes travers.

— Ainsi... cet espoir qui me soutenait... cette jouissance qui devait adoucir l'amertume de mes derniers moments... vous me les refusez?

— Encore une fois, mon père, vous vous effrayez à tort, vous avez encore long-temps à vivre; et moi, si jeune, je ne puis sacrifier à des opinions qui ne sont pas les miennes le repos de ma vie entière.

— Et rien ne vous fera changer de résolution?

— Rien au monde.

— Laissez-moi...

— Mon père!...

— Laissez-moi!...

Arthur s'inclina et sortit. Le baron resta seul. Sa tête se pencha, et pendant quelques temps il demeura immobile; puis un sourd gémissement s'échappa de sa poitrine.

— Tous!... dit-il avec effort, tous les mêmes!... Les ingrats!... Et toi aussi!... lui, mon fils!... Oh! pourquoi notre ame ne nous survit-elle pas!... Pourquoi ne pouvons-nous sortir de la tombe pour punir et flageller les infâmes!... Lui!... mon fils!... Ils me laisseront mourir seul!... Si je pouvais croire à une autre vie!... Mais non... rien!... rien!... Après nous le néant!... et pour moi l'oubli commence avant même que la pierre mortuaire soit retombée sur mon cadavre!...

Puis il se dressa sur son lit, il fit un effort désespéré, ses lèvres s'entrouvrirent et ne laissèrent plus échapper qu'un râle sourd que la souffrance et la rage lui arrachaient. Il retomba lourdement. Pendant une heure, nul bruit ne se fit entendre dans cette chambre qu'une lueur pâle et mourante éclairait.

Puis le malheureux se souleva de nouveau; ses mains s'étendirent, ses yeux ternes cherchèrent vainement autour d'eux... Personne! personne!... Il était seul.

— Un prêtre!... un prêtre! dit-il d'une voix étouffée... Mais nulle voix ne lui répondit.

Ses traits se couvrirent d'une mortelle pâleur. Sa main qui s'était élevée pour saisir la sonnette, trop faible, s'abassa sans avoir pu l'atteindre... Il poussa un cri terrible...

— Louise!... Amélie!... Mon fils!...

Sa voix s'éteignit; la pendule sonna deux heures; il n'était plus!

M<sup>me</sup> CLÉMENCE LALIRE.

EGYPTE. — CAIRE, 13 octobre. — Le pacha est arrivé ici samedi, sans qu'on sache positivement le but de son voyage. On dit que c'est pour voir ses enfants. Il repart aujourd'hui. Sa santé, qui avait été un peu altérée, est depuis quelque temps entièrement rétablie.

L'inondation du Nil est, cette année, des plus parfaites; l'eau s'élève à 22 coudées et demie.

ALEXANDRIE, 16 octobre. — La France a enfin dessiné sa politique. Elle a transmis à toutes les cours et à la Porte un ultimatum par lequel elle déclare qu'elle est décidée à soutenir toutes les prétentions de Mehemet-Ali, si celui-ci ne demande rien de plus que l'hérédité de l'Egypte, de la Syrie et de l'Arabie, et le gouvernement temporaire de Candie et d'Adana. A la suite de cette déclaration énergique, elle fait savoir à Mehemet-Ali ses intentions et l'engage à lui fournir les moyens d'agir dans ce sens, en faisant quelques concessions de peu d'importance. Ce que le vice-roi va répondre, on l'ignore; car S. A. arrive à l'instant du Caire. M. Cochelet ne sera admis que ce

soir à huit heures et demie, et la botte du paquebot sera fermée après leur entrevue; mais j'ai lieu de présumer que le pacha, sans promettre précisément de renoncer à Adana et à Candie, répondra de manière à satisfaire la France.

En effet, l'union de l'Egypte et de la Syrie une fois faite, Mehemet-Ali ne peut manquer d'exercer la plus haute influence sur l'esprit du sultan et du divan, et il pourra alors faire à Constantinople tel autre arrangement qu'il voudra, les puissances n'ayant plus à s'en mêler.

Quant au renvoi de Kosrew, il n'est pas de doute que, l'arrangement fait, son attente et les grands de Stamboul y renonceraient quand ils voudront. Vous aurez compris, et c'est mon opinion, que son altesse n'a insisté et n'insiste contre Kosrew que pour arriver à une solution prompte et avantageuse consentie par le divan lui-même.

Au reste, le sérail est favorable à Mehemet-Ali et très-hostile à Kosrew; je ne serais pas surpris que celui-ci tombât très-prochainement.

Halil-Pacha et Reschid-Pacha marchent d'accord, s'entendent politiquement avec Kosrew, mais ils le détestent; aussi ne serait-il pas étonnant qu'il survint prochainement un revirement favorable à l'Egypte.

Lord Ponsomby se pavane; il fait le tout-puissant à Stamboul, quoiqu'il n'ait jamais été plus près de sa chute. On a envoyé des troupes à Malatia de Constantinople, sous son inspiration. Stamboul est menacé de famine.

Le gouvernement n'a pas le quart des grains qui lui sont nécessaires; on fait des demandes en Egypte. Les négociants assiégés Boghoz-Bey pour avoir du blé à acheter et à expédier. Cette position des Constantinopolitains pourrait bien aider à un mouvement qui amènerait l'éclat. Kosrew est dans les trances; il vient de faire remettre une nouvelle note aux ambassades pour que la solution des affaires soit bâtie.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

## Feuille d'Annonces.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

(1335) Le jeudi sept novembre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place des Minimes, quartier Saint-Just, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, tabourets, horloge, placards, garde-manger, plot et ustensiles de boucher, tonneaux vides, commode, armoire, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

### ANNONCES DIVERSES.

(6892) A VENDRE. — Pharmacie de premier ordre aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perret, chez MM. Luquet frères, place de l'Herberie, n° 2. On accordera toute facilité pour le paiement.

Un ancien négociant retiré des affaires, voulant se créer, pour une partie de la journée, une occupation conforme à ses habitudes, désire être employé à la tenue des livres d'une maison de commerce ou d'une administration quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

(6905) A LOUER.

**MAGASIN ET APPARTEMENT**

Rue Saint-Pierre, 9. S'y adresser.

(6902) On désire se procurer un professeur d'écriture et de français pour le collège communal d'un chef-lieu de département aux environs de Lyon.

S'adresser à M. Martinier, rue Basseville, n° 3, d'une heure à quatre heures de l'après-midi.

(6901) M. GARNIER, TRAITEUR,

A Villeurbanne.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'arrivée des omnibus un nouveau restaurant et un nouveau café sous le nom de *Café du Midi*. Il y a une salle de billard et une salle propre à donner des bals et à servir de grands diners.

(6897) M. LACHAUD, TRAITEUR,

Rue Sainte-Catherine, 15.

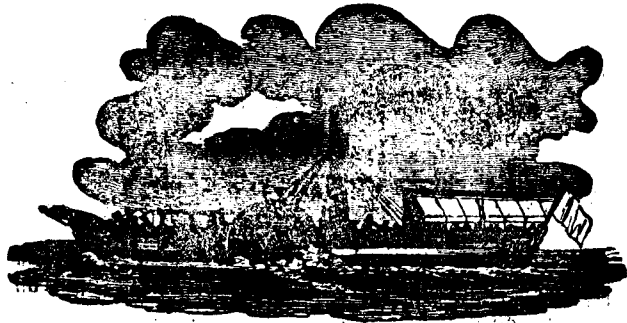
A l'honneur de prévenir le public que l'on trouvera tous les jours chez lui, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, des huîtres fraîches.

Il désire vendre un beau poêle dit de café, à colonne, qui peut également servir à flammes renversées.

(291) COMPAGNIE GÉNÉRALE

**DES BATEAUX A VAPEUR**

DU RHONE.



A dater du dimanche 6 octobre,

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Ont lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

**MALADIES SECRÈTES,**

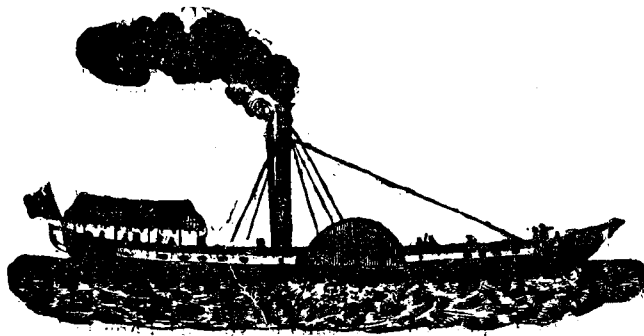
SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

BREVETS D'INV. & DE PERFECT. — TRÉSOR DE LA POITRINE  
**PÂTE PECTORALE & SIROP PECTORAL**  
**au MOU de VEAU**  
 DE DEGENETAIS PHARMACIEN rue St-Honoré 327.

Pour la guérison des rhumes et de toutes les maladies de poitrine. — Dépôts, à Lyon, à la pharmacie des Célestins, chez VERNET, place des Terreaux, et dans toutes les villes de France. (2113)



LE  
**BATEAU A VAPEUR EN FER**  
**LE PAPIN**

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,  
 Mardi 5 novembre, à six heures du matin.

POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (282)

**COMPAGNIE**  
**D'ASSURANCES GÉNÉRALES**  
**SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

**GUÉRISON**  
 DES  
**Maladies Secrètes,**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. — A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

(6894) MAGASIN DE PIANOS

DE PARIS,

Rue des Marronniers, n° 1, au 3<sup>e</sup>.

(8250) OUVERTURE

**DES NOUVEAUX COURS**  
**DE M. AIMÉ PARIS.**

MUSIQUE (ouverture lundi 4 novembre). — Les lundis, mercredis et vendredis, à huit heures et demie du soir.

MNÉMOTECHE (ouverture mardi 5 novembre). — Les mardis, jeudis et samedis, à sept heures du soir.

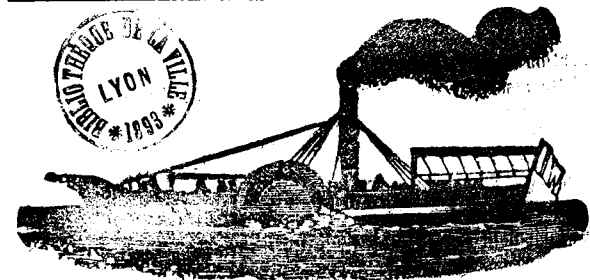
POIDS ET MESURES (ouverture mercredi 6 novembre). — Les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir.

Un cours de MUSIQUE, POUR LES ENFANTS SEULEMENT, sera ouvert mardi 5 novembre, à midi, et continué à la même heure, cinq fois par semaine.

Dans tous les cours, une demoiselle pourra être accompagnée d'une personne de sa famille.

On souscrit tous les jours, de six heures à trois, chez M. AIMÉ PARIS, place de la Comédie, rue Lafont, 12.

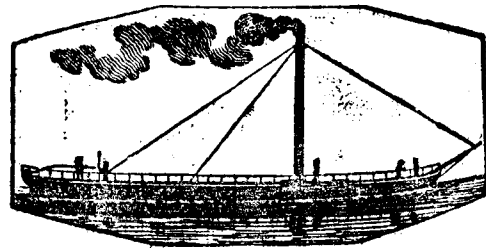
On trouve à la même adresse un prospectus détaillé.



**BATEAUX A VAPEUR**  
 DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, LE CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (293)

**BAISSE DE PRIX.**



**LE PAPIN N° 2**  
 DE LA SAONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION, D'UN MARCHÉ SUPÉRIEURE,

Partant de LYON pour CHALON-SUR-SAONE tous les jours impairs.

A cinq heures et demie du matin, a réduit ses prix

à 4 fr. pour les premières places, et à 2 fr. pour les secondes. (281)

(6758) LAIT D'ARABIE Pour teindre les cheveux et la barbe en douze nuances. — Le seul dépôt à Lyon est chez M. Bonnardet, marchand quincailleur, rue Saint-Dominique, n° 9, où l'on trouve également l'EAU PHÉNOMÉNALE pour teindre les cheveux seulement à la minute et en toutes nuances.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.